

Déclaration d'intention broker



entre IG B2B for Insurers + Brokers
Stauffacherstrasse 28
8004 Zurich
(ci-après IG B2B)

et

.....

.....
(ci-après broker)

1. Préambule

IG B2B standardise le trafic électronique des affaires sur le marché des affaires brokers en Suisse/Liechtenstein. Elle met ces standards à disposition de ses membres. L'objectif est une chaîne de valeur numérique continue sur le marché des affaires brokers.

Dans le cadre des différents forums brokers, l'association s'est fixé comme but, d'un commun accord avec les brokers signataires, de rendre opérationnels du côté des brokers tous les processus-clés existants à l'heure actuelle pour fin 2018. Afin que ce but ambitieux puisse être atteint, les deux parties conviennent dans le cadre de cette déclaration des points suivants :

2. Contenu de la convention

A. IG B2B

IG B2B s'engage à appliquer dans les délais les points suivants :

- Jusqu'à fin octobre 2017 IG B2B met à disposition une version actualisée (V 5.0) de tous les processus-clés existants.
- IG B2B assure pour fin août 2017 via la plate-forme de processus Giraffe que les brokers resp. leurs logiciels brokers puissent accéder à tous les assureurs via le service DXP, que les assureurs concernés soient déjà raccordés au service DXP ou pas.

B. Brokers

En contrepartie le broker s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Le broker s'assure que son logiciel broker dispose d'un raccordement au service DXP au plus tard d'ici fin 2018 et que dans ce logiciel soient implémentés tous les processus-clés disponibles d'IG B2B.
- Dès que son logiciel broker est disponible, le broker utilise exclusivement son logiciel broker et les processus-clés associés pour la collaboration avec les assureurs et l'échange correspondant de données.
- Le broker veille à ce que l'assureur, dès que les processus-clés sont disponibles, réponde aux demandes du broker uniquement via le canal IG B2B choisi par le broker.

3. Entrée en vigueur et durée de validité de la déclaration d'intention

La déclaration d'intention entre en vigueur avec la signature et se termine avec la réalisation des buts recherchés.

4. Communication

Le broker se déclare d'accord pour qu'IG B2B puisse utiliser librement cette déclaration d'intention et son contenu pour la communication, du moment que les mesures servent à la réalisation des buts communs décrits dans cette déclaration.

Lieu/Date :

Lieu/Date :

L'entreprise broker

IG B2B for Insurers + Brokers

.....
(Signature et timbre)

.....
Michael John Meinrad von Reding
Président Gérant